



Assemblée générale

Soixante-seizième session

19^e séance plénière

Jeudi 14 octobre 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 116 de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

d) Élection de membres du Conseil des droits de l'homme

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de 18 membres du Conseil des droits de l'homme pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 2021.

Les 18 membres sortants sont les suivants : Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Danemark, Érythrée, Fidji, Inde, Italie, Philippines, République tchèque, Somalie, Togo et Uruguay. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 60/251 du 15 mars 2006, ces États membres seront immédiatement rééligibles, sauf ceux qui ont exercé deux mandats consécutifs, à savoir les Philippines et le Togo.

Les 18 sièges vacants doivent être répartis entre les groupes régionaux comme suit : cinq sièges pour les États d'Afrique ; cinq sièges pour les États d'Asie et du Pacifique ; deux sièges pour les États d'Europe orientale ; trois sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes ; et trois sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États.

Conformément à la résolution 60/251, tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent être candidats à un siège au Conseil, et les membres du Conseil sont élus pour un mandat de trois ans. Les membres du Conseil sont élus directement et individuellement au scrutin secret à la majorité des membres de l'Assemblée générale. Par conséquent, 97 voix constitueront la majorité à l'Assemblée générale, qui compte 193 États membres.

J'informe les membres que les États suivants continueront d'être membres du Conseil des droits de l'homme : Allemagne, Arménie, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Fédération de Russie, France, Gabon, Îles Marshall, Indonésie, Japon, Libye, Malawi, Mauritanie, Mexique, Namibie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Ukraine et République bolivarienne du Venezuela. Le nom de ces États ne doit donc pas être inscrit sur les bulletins de vote. Je rappelle également aux délégations que les noms des États Membres ci-après ne doivent pas figurer sur les bulletins de vote, étant donné qu'ils ont exercé deux mandats consécutifs et ne sont donc pas éligibles pour cette élection : Philippines et Togo.

L'élection se tiendra conformément aux dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée générale relatives aux élections. Pour cette élection, l'article 94 s'appliquera.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Suivant la pratique établie à l'Assemblée générale, si le nombre d'États Membres ayant recueilli les suffrages de la majorité des membres de l'Assemblée générale sur un seul et même bulletin est supérieur au nombre requis, les États Membres qui ont obtenu le plus grand nombre de voix en sus de la majorité requise seront réputés élus, jusqu'à ce que le nombre de sièges à pourvoir soit atteint. Toujours suivant la pratique établie, si, à la suite d'un partage égal des voix, il devient nécessaire de déterminer lequel des candidats sera élu ou participera au tour de scrutin limité suivant, il y aura un tour de scrutin spécial, limité aux candidats qui auront obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne les candidatures des groupes régionaux, le Secrétariat a été informé que pour les cinq sièges à pourvoir parmi les États d'Afrique, le Groupe a approuvé cinq candidats : le Bénin, le Cameroun, l'Érythrée, la Gambie et la Somalie.

Pour les cinq sièges à pourvoir parmi les États d'Asie et du Pacifique, le Groupe a approuvé cinq candidats : les Émirats arabes unis, l'Inde, le Kazakhstan, la Malaisie et le Qatar.

Pour les deux sièges à pourvoir parmi les États d'Europe orientale, le Secrétariat a reçu deux candidatures, à savoir celles de la Lituanie et du Monténégro.

Pour les trois sièges à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Secrétariat a reçu trois candidatures, à savoir celles de l'Argentine, du Honduras et du Paraguay.

Pour les trois sièges vacants des États d'Europe occidentale et autres États, le Secrétariat a reçu trois candidatures, à savoir celles de la Finlande, du Luxembourg et des États-Unis d'Amérique.

En outre, j'ai été informé par le Secrétariat que les engagements pris volontairement par les États Membres conformément au paragraphe 8 de la résolution 60/251 ont été publiés en tant que documents officiels de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

Avant de commencer la procédure de vote, je rappelle aux membres que, conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour

présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Comme indiqué dans ma lettre datée du 8 octobre 2021, tous les représentants et toutes les représentantes ont été priés de retirer leurs bulletins de vote au guichet Est de distribution des documents, situé au fond de la salle de l'Assemblée générale, avant de prendre place. Les bulletins de vote sont marqués « A », « B », « C », « D » et « E ». Chaque bulletin de vote correspond à un des cinq groupes régionaux. Je demande aux représentantes et représentants de n'utiliser que ces bulletins de vote.

Conformément à la résolution 71/323 du 8 septembre 2017, les noms des États candidats qui ont été communiqués au Secrétariat au moins 48 heures avant le scrutin d'aujourd'hui ont été imprimés sur les bulletins de vote pour chacun des groupes régionaux. En outre, des lignes vierges supplémentaires correspondant au nombre de sièges vacants à pourvoir pour chacun des groupes régionaux ont été prévues sur les bulletins de vote afin d'inscrire d'autres noms, le cas échéant.

Les représentantes et représentants sont priés de n'utiliser que les bulletins de vote qui ont été fournis au guichet de distribution des documents, d'inscrire une croix en regard des noms des États pour lesquels ils souhaitent voter et/ou d'inscrire d'autres candidats éligibles sur les lignes vierges. Si la case qui figure en regard du nom d'un candidat a été cochée, il n'y a pas lieu de réécrire le nom de ce candidat sur les lignes vierges. Le nombre total de croix et de noms manuscrits ne doit pas dépasser le nombre de sièges vacants à pourvoir, tel qu'indiqué sur le bulletin de vote.

En conséquence, pour les bulletins de vote marqués « A », États d'Afrique, le nombre total de croix ou de noms manuscrits ne devra pas dépasser cinq ; pour les bulletins de vote marqués « B », États d'Asie et du Pacifique, le nombre total de croix ou de noms manuscrits ne devra pas dépasser cinq ; pour les bulletins de vote marqués « C », États d'Europe orientale, le nombre total de croix ou de noms manuscrits ne devra pas dépasser deux ; pour les bulletins de vote marqués « D », États d'Amérique latine et des Caraïbes, le nombre total de croix ou de noms manuscrits ne devra pas dépasser trois ; et pour les bulletins de vote marqués « E », États d'Europe occidentale et autres États, le nombre total de croix ou de noms manuscrits ne devra pas dépasser trois.

Le bulletin de vote sera déclaré nul dans les cas suivants : si le nombre de voix pour des États Membres éligibles figurant sur le bulletin de vote dépasse le nombre de sièges vacants indiqué sur le bulletin de vote ; si tous les votes sur le bulletin de vote sont pour des États Membres qui n'appartiennent pas au groupe régional concerné ; ou si tous les votes sur le bulletin de vote sont pour des États Membres qui ne sont pas éligibles. À cet égard, je rappelle que les États Membres suivants ne sont pas éligibles : ceux qui resteront membres du Conseil l'année prochaine et ceux qui exercent actuellement leur deuxième mandat consécutif au Conseil.

Si un bulletin de vote contient le nom d'États Membres qui n'appartiennent pas à la région concernée ; qui resteront membres du Conseil l'année prochaine ; ou qui exercent actuellement leur deuxième mandat consécutif au Conseil, le bulletin demeure valable mais le vote pour les États Membres en question ne sera pas comptabilisé.

Enfin, si un bulletin de vote contient une quelconque annotation autre qu'un vote en faveur de candidats donnés, cette annotation ne sera pas prise en compte. Si une erreur est commise en remplissant le bulletin de vote, les délégations doivent demander un nouveau bulletin de vote au Secrétariat au guichet Est de distribution des documents.

Nous allons maintenant procéder au vote.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Khachidze (Géorgie), M. Kuymizakis (Malte), M. Henry (Sainte-Lucie), M^{me} Morel (Seychelles), M^{me} Senesi (Sierra Leone) et M. Suwannikkha (Thaïlande) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme annoncé dans le *Journal des Nations Unies*, à 10 h 45, afin de gagner du temps pendant le dépouillement des bulletins de vote, l'Assemblée générale rendra hommage à la mémoire de S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 116 d) de l'ordre du jour.

La séance, suspendue à 10 h 25, est reprise à 10 h 50.

Hommage à la mémoire de S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session

Le Président (*parle en anglais*) : Le triste devoir me revient de rendre hommage à la mémoire de S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, décédé le 17 septembre 2021. Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à adresser nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple algériens, ainsi qu'à la famille endeuillée d'Abdelaziz Bouteflika.

Nous sommes tous réunis ici aujourd'hui pour rendre hommage au regretté Abdelaziz Bouteflika, ancien Président de l'Algérie, qui a été également le Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session. Je souhaite transmettre nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple algériens, ainsi qu'à la famille du dirigeant disparu.

Abdelaziz Bouteflika était un diplomate chevronné et un habile négociateur en coulisses. En 1974, alors qu'il devenait l'une des plus jeunes personnes jamais élues à la présidence de l'Assemblée générale, il s'est engagé à défendre les valeurs du multilatéralisme et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Médiateur de conflits, il a joué un rôle de premier plan dans ce domaine, notamment en Afrique, où il a contribué à la conclusion par l'Algérie de plusieurs accords de paix. Très tôt, il a participé à la lutte contre le colonialisme et plaidé en faveur des mouvements de libération aux quatre coins du monde. C'est sous sa présidence, durant la vingt-neuvième session, que l'Assemblée générale adopta la résolution 3236 (XXIX), inscrivant la question de la Palestine à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale.

Abdelaziz Bouteflika a joué un rôle très important dans la consolidation des organisations du monde en développement, dont le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77, ainsi que dans le renforcement de leur unité d'action. Il croyait en l'importance de la coopération internationale et de la solidarité entre les pays pour réaliser nos aspirations, de la mise en place d'un nouvel ordre économique international à la paix au Moyen-Orient, en passant par la coopération Sud-Sud.

Il a toujours défendu les processus de décolonisation dans le monde. Il était convaincu de la valeur des droits humains et de la nécessité de mobiliser la communauté internationale dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Il croyait en l'autonomisation des femmes, par une participation accrue à la prise de décision, et a plaidé dans son propre pays pour la promotion de leurs droits.

Les succès d'Abdelaziz Bouteflika se reflètent dans sa présidence de la vingt-neuvième session. Il nous a montré que l'Organisation des Nations Unies pouvaient bel et bien être une communauté de nations unies. Ses contributions sont désormais entrées dans les annales de l'histoire de la diplomatie.

(l'orateur poursuit en arabe)

Qu'il repose en paix.

(l'orateur reprend en anglais)

J'invite maintenant les représentantes et représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, ancien Président de l'Assemblée générale.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général *(parle en anglais)* : Je tiens tout d'abord à renouveler mes sincères condoléances au Gouvernement algérien à la suite du décès d'Abdelaziz Bouteflika.

Ancien Président de l'Algérie, Abdelaziz Bouteflika a présidé la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale de 1974 à 1975 alors qu'il était Ministre des affaires étrangères de son pays. En tant que Président de l'Assemblée générale, il a élevé les principes de justice, de liberté et de paix au rang de priorités pour l'Organisation des Nations Unies et a joué un rôle actif dans leur promotion pendant sa présidence. Il a été particulièrement actif dans le domaine de la décolonisation et on se souviendra de lui pour avoir donné une voix aux mouvements de libération en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud.

Le Président Bouteflika a également plaidé avec force pour une Organisation des Nations Unies plus inclusive après la Seconde Guerre mondiale. Il a supervisé l'admission du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau comme nouveaux membres de l'Organisation. Beaucoup se souviendront qu'en 1974, il a invité l'ancien dirigeant palestinien Yasser Arafat à s'adresser à l'Assemblée générale. Il a également joué un rôle central dans le Mouvement des pays non alignés et restera dans les mémoires pour avoir adopté une position ferme contre l'apartheid en Afrique du Sud, dont l'adhésion a été suspendue sous sa présidence.

Je me souviens également de l'appui qu'il a apporté à l'opposition démocratique au Portugal et aux mouvements de libération des anciennes colonies portugaises pendant la dictature de Salazar. C'est avec émotion que je me souviens avoir écouté, enfant, la seule station de radio associée à l'opposition démocratique portugaise. Elle s'appelait « Radio Portugal libre » et émettait depuis Alger grâce au soutien du Gouvernement algérien, en particulier du Ministre Bouteflika.

(l'orateur poursuit en français)

Durant sa présidence de l'Assemblée générale, le Président Bouteflika a facilité l'adoption de nombreuses résolutions, notamment sur la définition de l'agression, sur la préparation de la Conférence mondiale du désarmement ou encore sur la création de la Commission de la fonction publique internationale. Il a également présidé cinq séances plénières sur la question chypriote, aboutissant à la résolution 3212 (XXIX) qui a été entérinée par le Conseil de sécurité.

Tout au long de son mandat à la tête de l'Assemblée générale, le Président Bouteflika a encouragé le dialogue et fait preuve d'un leadership et d'un engagement fort pour les principes de la Charte des Nations Unies.

Pour tout cela, nous rendons aujourd'hui hommage au Président Bouteflika à l'Assemblée générale. Qu'il repose en paix.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole au représentant du Ghana, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Agyeman (Ghana) *(parle en anglais)* : C'est avec une profonde tristesse que je donne lecture, au nom du Groupe des États d'Afrique, de cet hommage à la mémoire d'Abdelaziz Bouteflika, Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session et ancien Président de l'Algérie.

La disparition de ce grand panafricaniste, le 17 septembre 2021, a marqué la fin d'un chapitre remarquable de l'histoire de l'Afrique. Fervent défenseur des droits d'autrui, le Président Bouteflika s'est illustré par son opposition à l'odieux régime d'apartheid, notamment en 1974, lorsqu'il était Ministre des affaires étrangères sous la présidence d'Ahmed Ben Bella et a été élu Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, devenant ainsi le quatrième Africain à assumer ce rôle, après la Libérienne Angie E. Brooks,

qui fut d'ailleurs la première femme Présidente de l'Assemblée générale.

Comme beaucoup de sa génération, le Président Bouteflika voyait la libération de l'Afrique non pas comme une fin en soi, mais comme la lutte nécessaire pour que le continent puisse s'engager durablement et en toute indépendance sur la voie du développement économique, de l'autosuffisance, de la prospérité, de la paix et de la stabilité, au profit des peuples d'Afrique.

Avec le Président sud-africain Thabo Mbeki et le Président nigérian Olusegun Obasanjo, le Président Bouteflika a joué un rôle décisif dans la mise en place du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les co-initiateurs de ce projet ont ensuite été rejoints par le Président égyptien Hosni Moubarak et le Président sénégalais Abdoulaye Wade. Plus tard encore, ce fut au tour du Président malien Amadou Toumani Touré et du Premier Ministre éthiopien Meles Zenawi de se joindre à cet effort, imposant le modèle du NEPAD dans le monde comme le cadre de partenariat reconnu pour le développement de l'Afrique.

L'engagement du Président Bouteflika en faveur de la paix et de la sécurité internationales est également bien connu et, comme l'ont mentionné le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général ce matin, il a notamment contribué à la lutte contre le terrorisme et participé activement à l'initiative transsaharienne de lutte contre le terrorisme.

S'il était connu pour être un combattant de la liberté, de la justice et de l'équité, le Président Bouteflika était aussi un homme pour qui la paix n'était pas un vain mot. Il a ainsi contribué à instaurer la paix dans plusieurs parties de notre région. On se souviendra de son apport incommensurable à un ordre international juste et équitable et de son engagement en faveur du multilatéralisme et de l'Afrique. Sa vie et l'héritage qu'il a laissé continuent d'être une source d'inspiration pour beaucoup sur notre continent et dans le monde entier.

Au nom du Groupe des États d'Afrique, je tiens à présenter nos plus sincères condoléances à la famille du défunt Président ainsi qu'au Gouvernement et au peuple algériens. Que son âme repose en paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui pour rendre hommage au regretté Abdelaziz Bouteflika et au rôle exemplaire qu'il a joué au cours de sa vie. Au nom du Groupe des États d'Asie-Pacifique, j'adresse nos pensées les plus sincères et nos plus profondes condoléances à sa famille ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République algérienne démocratique et populaire.

Abdelaziz Bouteflika restera dans les mémoires pour la contribution déterminante qu'il a apporté à la lutte pour l'indépendance de l'Algérie et pour le remarquable rôle de chef de file qu'il a joué dans son pays, dans le monde arabe et en Afrique. La façon dont il a défendu et promu la paix et la sécurité aux niveaux régional et international a été appréciée par beaucoup d'entre nous. La passion avec laquelle il aura porté la cause des États postcoloniaux et du monde en développement figure également en bonne place parmi ses nombreuses réalisations.

Nous nous souviendrons également de lui pour son courage et ses qualités d'homme d'État, qui ont sous-tendu ses interactions avec les grands dirigeants du monde. S'élevant contre l'hégémonie dans le monde, il a fait de l'Algérie un acteur de premier plan du Mouvement des pays non alignés et un membre fondateur de l'Union africaine. On se souviendra également de lui pour avoir défendu le multilatéralisme, notamment lorsqu'il a présidé les travaux de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session.

Sous sa direction, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international à sa sixième session extraordinaire ; accordé un traitement spécial au défunt Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Yasser Arafat, lors du débat général sur la question de Palestine ; et adopté la résolution sur le droit des peuples à l'autodétermination et la résolution accordant le statut d'observateur à l'OLP.

La suspension de la participation de l'Afrique du Sud à l'Assemblée générale en raison de sa politique d'apartheid et l'adoption de la Charte des droits et devoirs économiques des États ont également eu lieu sous sa présidence. Dès le début, il a également joué un rôle clef dans l'enrichissement du dialogue entre les civilisations. Selon ses propres termes, « un dialogue entre les civilisations peut être vu comme un dialogue entre l'individu et l'universel ».

Célébrons sa mémoire et son héritage en nous engageant à respecter les idéaux fondateurs de l'Organisation et en renforçant plus encore le multilatéralisme au nom de l'humanité. Que le Président Bouteflika repose en paix, et que Dieu bénisse son âme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bulgarie, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M^{me} Stoeva (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Groupe des États d'Europe orientale pour rendre hommage à la mémoire d'Abdelaziz Bouteflika, Président de l'Algérie et Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session. Au nom des membres du Groupe des États d'Europe orientale, je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances à sa famille, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple algériens.

Le Président Bouteflika a consacré toute sa vie à servir son pays, l'Algérie, et son peuple. Homme d'État africain visionnaire, il était aussi une personnalité éminente du Mouvement des pays non alignés qui, par son travail, a donné une voix aux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Lorsqu'il a été élu à la présidence de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, en 1974, il est devenu, à 37 ans, le plus jeune Président à jamais diriger cet organe. Et pourtant, lorsqu'il a pris ses fonctions, il était déjà Ministre des affaires étrangères de l'Algérie depuis 11 ans et était très loin d'être un inconnu à l'Organisation des Nations Unies.

Sur le plan international, Abdelaziz Bouteflika restera dans les mémoires comme un ardent défenseur des pays en développement. Nos pensées et notre sympathie vont à sa famille.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'El Salvador, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, en cette occasion solennelle pour rendre hommage à la mémoire d'Abdelaziz Bouteflika, Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple algériens.

Le Président Bouteflika était un homme d'État distingué qui a joué un rôle majeur dans l'histoire de l'Algérie, servant dans l'Armée de libération nationale, luttant pour l'indépendance de son pays et occupant le poste de ministre des affaires étrangères. Le Président Bouteflika restera sans nul doute dans les mémoires comme l'un des dirigeants d'exception qu'aura connus l'Organisation des Nations Unies. Nous pleurons sa perte avec l'Algérie.

En 1963, Abdelaziz Bouteflika est devenu le plus jeune Ministre des affaires étrangères du monde, un record dont il est aujourd'hui toujours le détenteur. Il n'avait à l'époque que 25 ans. Avec clairvoyance, sagesse politique et persévérance, il a façonné l'engagement diplomatique de l'Algérie dans sa région et au niveau international.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

À l'ONU, Abdelaziz Bouteflika a dirigé la délégation algérienne aux sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale. Il était également à la tête de la délégation de son pays à la cinquante-cinquième session du Conseil économique et social et aux deuxième et troisième sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se sont tenues à New Delhi et à Santiago. Tout autour du globe, en particulier dans les situations de grande fragilité, le drapeau bleu de l'ONU est un symbole d'espoir. Cet espoir fait partie de l'héritage que nous pleurons aujourd'hui. Honorons la mémoire du Président Bouteflika en renouvelant notre engagement en faveur de cette noble cause qu'est la promotion de la paix, de la prospérité et de possibilités pour tout un chacun, partout, pour toutes les générations à venir.

L'esprit d'initiative affiché par Abdelaziz Bouteflika pendant sa présidence de l'Assemblée générale, au même titre que le rôle de chef de file qu'il y a joué, a été décisif dans l'aboutissement de certains des efforts multilatéraux les plus marquants du monde. La vie de millions de personnes dans le besoin a été améliorée grâce à sa compassion et à son engagement. Tout au long de sa présidence, il a gagné la reconnaissance et le respect de tous, de près ou de loin, pour ses exceptionnelles qualités de leader et son attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Il était toujours disposé à jeter des ponts entre les confessions, les cultures et les pays, de sa région et bien au-delà.

En tant qu'ami proche de l'Organisation des Nations Unies, le Président Bouteflika a toujours été en première ligne pour mobiliser la communauté internationale autour d'actes de solidarité. Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes se réjouit à la perspective de poursuivre son partenariat et son amitié avec l'Algérie, en s'appuyant sur l'héritage solide qu'a laissé le Président Bouteflika. Le monde a perdu un grand homme d'État.

(l'oratrice poursuit en français)

Nous continuerons à soutenir les efforts de médiation de l'Algérie et son rôle dans la promotion de la paix et de la stabilité au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que les efforts du Président Bouteflika en matière de diplomatie et de stabilité régionales et internationales resteront une priorité pour la République algérienne démocratique et populaire.

En cette période difficile, nous présentons à nouveau nos plus sincères condoléances au peuple algérien pour cette perte incommensurable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la nouvelle du décès de l'ancien Président de la République algérienne démocratique et populaire, Abdelaziz Bouteflika. Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je tiens à exprimer nos sincères condoléances et toute notre compassion au peuple et au Gouvernement algériens, ainsi qu'à la famille et aux proches du défunt.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à un dirigeant qui était un vétéran de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie et un ardent défenseur de la décolonisation dans le monde. Plus jeune Ministre des affaires étrangères du monde et diplomate accompli, il a joué un rôle majeur dans les affaires du monde et a défendu bec et ongles la cause des États postcoloniaux et des pays en développement. Comptant parmi les coauteurs de la Nouvelle initiative pour l'Afrique, qui s'est ensuite transformée en Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ses contributions et son engagement en faveur de la sécurité, de la stabilité et du

développement du continent africain resteront dans les mémoires de la communauté internationale.

Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, il n'a pas hésité à œuvrer pour la promotion des valeurs communes de l'humanité. Son héritage en tant que Président de l'Assemblée générale comprend la suspension de la participation de l'Afrique du Sud à l'Assemblée générale en raison de sa politique d'apartheid et l'adoption de la Charte des droits et devoirs économiques des États. Ces réalisations continuent de résonner ici à l'ONU, alors que nous réaffirmons notre engagement envers les idéaux fondateurs de la Charte des Nations Unies et du multilatéralisme.

Qu'il me soit permis de présenter une nouvelle fois, au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, nos sincères condoléances à la famille endeuillée du Président Bouteflika, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République algérienne démocratique et populaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, qui s'exprimera au nom du pays hôte.

M. Erdman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En tant qu'ancien Ambassadeur des États-Unis en Algérie, il y a de nombreuses années déjà, et ayant travaillé en étroite collaboration avec le Président Bouteflika sur un certain nombre de sujets importants, je suis particulièrement ému de pouvoir me joindre à tant d'autres aujourd'hui pour rendre hommage à l'ancien Président de l'Algérie, Abdelaziz Bouteflika.

Sa carrière politique aura marqué une transition remarquable dans son pays. Après avoir combattu pour l'indépendance de l'Algérie dans l'Armée de libération nationale, il a contribué, en tant que Président de la République, à mettre fin à une décennie de guerre civile sanglante. Il a sorti l'Algérie de ces années noires et offert une forme de compensation aux nombreuses victimes de la guerre.

L'Algérie, qui a été un des premiers pays à prôner la coordination des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, a également été parmi les premiers États à condamner les attaques terroristes de 2001 contre les États-Unis. Nous ne l'avons pas oublié. Sous la direction d'Abdelaziz Bouteflika, l'Algérie s'est imposée comme un exemple à suivre dans la lutte contre le terrorisme transnational, tant dans sa région qu'au-delà. Il a apporté d'importantes contributions à ce combat dans le cadre de la participation de l'Algérie au Dialogue

méditerranéen de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Tout au long de son mandat, Abdelaziz Bouteflika s'est fait le champion de l'Afrique, appuyant les organisations régionales, notamment l'Union africaine, et encourageant et facilitant la médiation et le dialogue pour aider à stabiliser les conflits dans les États voisins.

Aujourd'hui, les États-Unis reconnaissent la longue carrière d'Abdelaziz Bouteflika et la grande influence qu'il a eue sur la politique internationale. Nous présentons nos condoléances à l'Algérie et nous félicitons du renforcement continu des relations entre les États-Unis et ce pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'État observateur de Palestine, qui s'exprimera au nom du Groupe des États arabes.

M. Mansour (Palestine) (*parle en arabe*) : Je suis heureux de prononcer la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes, ici, à New York.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour saluer la mémoire du défunt Président algérien, Abdelaziz Bouteflika, et nous souvenir ensemble d'un homme qui a consacré sa vie à servir son pays et à défendre les nobles causes du monde entier. L'histoire se souvient des qualités exceptionnelles de cet esprit combatif, de sa contribution à la révolution algérienne et de son action par la suite, notamment en sa qualité de Ministre des affaires étrangères, 15 années durant. Pendant cette période, la diplomatie algérienne a occupé une place prépondérante qui en a fait le porte-parole officiel des pays en développement et le champion des peuples opprimés dans diverses enceintes internationales.

Ce fut une période chargée pour Abdelaziz Bouteflika, qui défendait avec ardeur la nécessité de rendre l'ordre économique mondial plus équitable et mieux adapté aux besoins des pays, notamment les moins avancés. Il a également œuvré à ce que la souveraineté des peuples sur leurs ressources naturelles soit renforcée dans toutes les résolutions internationales, afin qu'elle devienne une réalité tangible pour tous. Il s'est employé à garantir l'indépendance politique et économique au service de la souveraineté nationale.

Abdelaziz Bouteflika a également présidé l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, véritablement marquante dans l'histoire de l'ONU puisque, pour la toute première fois, le Président Yasser Arafat

a été appelé à prendre la parole depuis cette tribune en tant que représentant légitime du peuple palestinien, pour défendre son peuple opprimé et son droit inaliénable d'établir un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale, conformément au droit international.

Le Secrétaire général a mentionné tout à l'heure qu'il écoutait Radio Algérie pour entendre les informations concernant les mouvements de libération. À l'époque, j'étais jeune étudiant à l'université et j'ai participé, avec 10 000 autres personnes, aux manifestations organisées devant le bâtiment de l'ONU pour accueillir Yasser Arafat à l'occasion de son discours historique. À la même époque, le représentant du régime d'apartheid d'Afrique du Sud était expulsé de l'Organisation, illustrant ainsi le boycott international de ce régime.

Rappelons une fois encore les grandes réalisations de la diplomatie algérienne sous Abdelaziz Bouteflika, au Ministère ou à la présidence de la République, ainsi que le rôle primordial de l'Algérie dans la promotion des valeurs de paix et de coexistence. La médiation de l'Algérie a permis de mettre fin à la guerre entre l'Iran et l'Iraq en 1975 et à la guerre entre l'Érythrée et l'Éthiopie en 2000, sans oublier l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, en 2015, qui a mis fin au conflit dans ce pays. Ces réalisations reflètent la sagesse d'Abdelaziz Bouteflika et sa capacité à négocier des solutions entre parties belligérantes.

Saluons à cet égard la politique de réconciliation nationale mise en place par le Président Bouteflika après son accession, en 1999, à la présidence de l'Algérie, politique devenue un exemple et une feuille de route à suivre pour de nombreux États désireux de sortir de crises intérieures grâce à des solutions pacifiques garantissant la continuité et la stabilité nationales.

Par la grâce d'Allah, puisse le Président Bouteflika accéder au paradis et y reposer en paix, pour tous les services qu'il a rendus à son peuple, à sa nation et à l'humanité tout entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Mimouni (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, pour vos paroles sincères et pour avoir convoqué cette séance de l'Assemblée générale afin de rendre hommage à la mémoire de S. E. le Président Abdelaziz Bouteflika, ancien Président de la République algérienne démocratique et populaire et Président de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session. Je remercie

également le Secrétaire général pour ses condoléances et ses paroles aimables au sujet d'Abdelaziz Bouteflika et de sa riche biographie. Par la grâce d'Allah, puisse-t-il accéder au paradis et y reposer en paix.

Je profite de cette occasion pour remercier également les représentants des groupes régionaux pour leurs condoléances et leurs déclarations au nom des États Membres, de même que le représentant du pays hôte pour sa déclaration très appréciée.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer la vie et la carrière d'un homme aux compétences diplomatiques et politiques d'exception, qui a joué un rôle de premier plan et n'a ménagé aucun effort pour promouvoir les valeurs des Nations Unies et défendre la cause de la justice dans le monde entier, convaincu qu'il était de l'importance de construire un système multilatéral propre à rendre justice aux pays en développement, aux pays récemment libérés de la colonisation et à toutes les nations opprimées en cette période charnière de l'histoire de l'humanité.

Le Président Bouteflika a été un des plus éminents dirigeants à avoir appelé à la justice et à la légitimité internationale, conformément à la Charte des Nations Unies et aux positions de principe honorables de l'Algérie. Il a appelé avec force à reconsidérer l'ordre économique international afin de le rendre plus juste et équitable. Il a travaillé, sans relâche, à l'unification des positions des pays en développement à travers la Charte d'Alger, toujours considérée comme un document de référence pour le Groupe des 77 et de la Chine. Son objectif était de garantir le développement du continent africain dans tous les domaines.

Avec ses homologues de l'Égypte, du Nigéria, de l'Afrique du Sud et du Sénégal, le Président Bouteflika a œuvré à la mise en place du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui consacre la vision de l'Union africaine pour le développement socioéconomique du continent africain. Ce projet est devenu la feuille de route et le cadre de référence du continent dans ses négociations avec d'autres pays et groupes d'États.

Le Président Bouteflika a également défendu la souveraineté des peuples sur leurs ressources naturelles, en en faisant une réalité tangible, notamment au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, et l'une des conditions de leur développement. Il a apporté des contributions marquantes, œuvrant sans relâche à faire prévaloir les valeurs de la coopération et de la solidarité entre les nations, au service de causes justes, et laissant

une empreinte indélébile dont la communauté internationale se souviendra à jamais.

Dans ses efforts pour traduire ces valeurs en actions, le Président Bouteflika a constamment appelé au dialogue et au règlement pacifique des différends. Grâce à lui, l'Algérie a joué un rôle de médiateur efficace dans de nombreuses crises en apparence insolubles, notamment la guerre entre l'Iran et l'Iraq en 1975 et celle entre l'Érythrée et l'Éthiopie en 2000, ainsi que dans la conclusion de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, qui a mis fin au conflit malien en 2015. Il a consacré sa vie à instaurer entre les nations une coexistence fondée sur le respect mutuel, ce qui l'a notamment poussé à demander la proclamation de la Journée internationale du vivre-ensemble en paix, adoptée par l'Assemblée générale en 2017 (résolution 72/130).

Le Président Bouteflika était convaincu de l'importance de l'ONU et de son rôle pour préserver un équilibre des pouvoirs à l'échelle mondiale. Il a cherché à élever l'Organisation au rang de véritable porte-parole de la communauté internationale, tout en obtenant de nombreuses réalisations qui ont ensuite rejailli sur l'Organisation et son travail. Je tiens ici à saluer le rôle central qu'il a notamment joué pour que la République populaire de Chine retrouve son siège permanent au Conseil de sécurité.

Il a présidé l'Assemblée générale à sa vingtnuvième session, à l'âge de 37 ans seulement. Pendant sa présidence, l'ONU a été le théâtre d'un événement historique, lorsque Abdelaziz Bouteflika a invité Yasser Arafat, chef de l'Organisation de libération de la Palestine, à s'adresser à l'Assemblée générale en tant que représentant du peuple palestinien, afin de mieux faire connaître les souffrances des Palestiniens et de défendre leur droit inaliénable de créer leur propre État. Cet événement qui a fait date lui valut la reconnaissance internationale.

En tant que Président de l'Assemblée générale, Abdelaziz Bouteflika a également réussi à évincer le représentant du régime d'apartheid sud-africain en raison de la politique de discrimination raciale menée à l'époque. Si son action défiait un certain nombre de pays soutenant l'apartheid, elle représentait toutefois un appui précieux pour le peuple d'Afrique du Sud et d'autres peuples de la région dans leur lutte contre l'apartheid.

Le Président Bouteflika a défendu l'action multilatérale et la coopération internationale comme le meilleur moyen d'assurer notre sécurité collective et notre développement global face aux nombreux défis dans le monde. Il a appelé à une réforme de l'ONU pour permettre à l'Organisation d'atteindre les objectifs fixés par ses pères fondateurs. Il a pris position de façon honorable et a contribué de manière exceptionnelle à la défense des idéaux et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies. L'histoire se souviendra assurément de lui pour son dévouement et ses réalisations à la tête de l'Assemblée générale, ainsi que pour son engagement en faveur des grandes causes du monde afin que celui-ci soit plus juste, plus équitable et plus sûr. Tel est le noble objectif auquel nous aspirons toutes et tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre de l'hommage rendu.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau

Lettres du Président du Comité des conférences (A/76/316/Add.1 et A/76/316/Add.2)

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7 de la section 1 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci. Cette autorisation est donc demandée pour la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui souhaiterait tenir sa deuxième session du 29 novembre au 3 décembre 2021, et pour le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui souhaiterait procéder à l'élection des membres de son bureau pour 2022 le 6 décembre 2021, étant entendu qu'il sera pourvu aux besoins des services de conférence de ces réunions pour autant que les ressources soient disponibles et le permettent, les travaux de l'Assemblée et de ses grandes commissions ne devant nullement s'en trouver entravés.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à se réunir durant la partie principale de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, étant entendu qu'il sera pourvu aux besoins des services de conférence de ces réunions pour autant que les ressources soient disponibles et le permettent, les travaux de l'Assemblée et de ses grandes commissions ne devant nullement s'en trouver entravés ?

Il en est ainsi décidé.

Point 116 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

d) Élection de membres du Conseil des droits de l'homme

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote pour l'élection de membres du Conseil des droits de l'homme est le suivant :

Groupe A – États d'Afrique (5 sièges)

Nombre de bulletins déposés :	193
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	193
Abstentions :	1
Nombre de votants :	192
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Bénin :	189
Gambie :	186
Cameroun :	179
Somalie :	171
Érythrée :	144

Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (5 sièges)

Nombre de bulletins déposés :	193
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	193
Abstentions :	0
Nombre de votants :	193
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Inde :	184
Kazakhstan :	184
Malaisie :	183

Qatar :	182
Émirats arabes unis :	180
Fidji :	1
Maldives :	1

Groupe C – États d'Europe orientale (2 sièges)

Nombre de bulletins déposés :	193
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	193
Abstentions :	9
Nombre de votants :	184
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Lituanie :	178
Monténégro :	178
Estonie :	1
Slovaquie :	1

Groupe D – États d'Amérique latine et des Caraïbes (3 sièges)

Nombre de bulletins déposés :	193
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	193
Abstentions :	5
Nombre de votants :	188
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Paraguay :	185
Argentine :	175
Honduras :	172
Chili :	1
Costa Rica :	1
Dominique :	1
Équateur :	1

Groupe E – États d'Europe occidentale et autres États (3 sièges)

Nombre de bulletins déposés :	193
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	193
Abstentions :	6
Nombre de votants :	187
Majorité absolue requise :	97
Nombre de voix obtenues :	
Finlande :	180
Luxembourg :	180
États-Unis d'Amérique :	168
Canada :	1
Israël :	1
Italie :	1

Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand nombre de voix des membres de l'Assemblée générale, les 18 États suivants sont élus membres du Conseil des droits de l'homme pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2022 : Argentine, Bénin, Cameroun, Émirats arabes unis, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Finlande, Gambie, Honduras, Inde, Kazakhstan, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Monténégro, Paraguay, Qatar et Somalie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite les États qui viennent d'être élus membres du Conseil des droits de l'homme, et je remercie les scrutateurs de leur concours pendant l'élection.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 116 d) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 45.